

ZONE 0022

○ LA POINTE LA ROSE

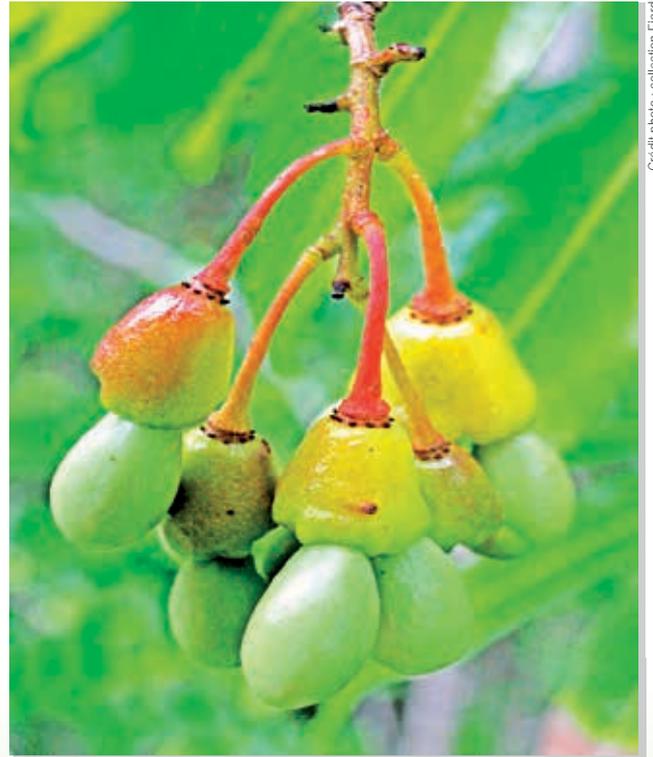


> DESCRIPTION

Ensemble de petits mornes boisés (près de 200 hectares) situé au milieu de la péninsule de la Pointe la Rose, comprenant une grande diversité de biotopes : quelques mares, des petites poches de mangrove, de belles forêts. Ces dernières sont de type mésophile sempervirent saisonnier tropical d'horizon inférieur, présentant plusieurs faciès dynamiques en liaison avec l'impact de l'anthropisation, à savoir : faciès subclimaciques ou climaciques dans la zone centrale, aux environs du point côté 68; ailleurs, faciès secondaire à secondaire avancé.

> INTÉRÊTS

- **Écologique** : diversité de milieux liés à une diversité topographique (petites ravines, vallons confinés, crêtes et pentes rocheuses, bassins alluviaux, baies protégées, mares), tout ceci concourant à une grande richesse spécifique tant végétale qu'animale.
- **Biologique** : présence d'espèces peu fréquentes, le Petit Coco, (*Randia nitida*), Bois de l'homme poilu (*Guzmania tomentosa*), Petit café Bois (*Ouratea guildingii*), ou très rares, Manioc la Chapelle (*Entada polystachya*), Mûrier du Pays (*Maclura tinctoria*). À noter une puissante régénération d'espèces secondaires avancées, garantes de stades futurs complexes et organisés. À souligner la présence de près de 50% de l'avifaune sédentaire de l'île.
- **Paysager** : relief vallonné et verdoyant, contrastant avec les zones urbanisées et fortement dégradées de la région, complétant agréablement le paysage marin de la Baie du Robert et du Cul de Sac des Roseaux.



Credit photo : collection Fland

Fruits d'*Ouratea Guildingii*

> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

À court terme : Pour sauvegarder les zones encore non construites, classement de l'ensemble en 2ND.

À moyen terme : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, prévoyant notamment :

1. Le renforcement des populations végétales avec des essences présentes ou non, mais caractéristiques des stades dynamiques avancés : Acomat franc (*Sideroxylon foetidissimum*), *Hymenaea courbaril*
2. Arrêt total de la chasse
3. Arrêt des prélèvements sauvages de bois

LA POINTE LA ROSE

inventaire

COMMUNE DU
ROBERT

